

[Texte]

already, is in the act, and you do not think that would be enlarged by adding the community channel.

Mr. Juneau: It seems to me access and the community channel . . . it is community stations they are talking about, I think, more than the so-called community channel on cable. They are talking about those radio stations existing in many parts of the country that are neither CBC nor provincially supported nor private; they are co-operative groups. That is what—

Mrs. Finestone: They are not referring to television?

Mr. Juneau: They are mainly in radio. I think that is what they are talking about, and not the community channel on cable.

Mrs. Finestone: Thank you for clarifying that. I thought it was the other.

Mr. Juneau: We may be misreading the report, but what we are saying is there have been stations like that for a long time. I remember we licensed one of the first ones when I was in the CRTC in Vancouver around 1969 or 1970. There are now dozens of them across the country. They have not needed any particular specification in the act to exist. We do not see any need for it.

• 1955

Mrs. Finestone: The CRTC, in its recent renewal of your licence, recommended multi-year funding for the CBC, and so did Caplan-Sauvageau. Have you had an opportunity to discuss that particular issue with the Minister, and is there any possibility for that to take place, or does it require legislation for a five-year funding?

Mr. Juneau: Off hand, I would think legislation would be better. There have been discussions with the officials in the Department of Communications, I think very brief discussions with the previous Minister, but certainly with the Treasury Board quite a lot of discussions. At some point there was an agreement in principle that it would take place, but it has now been postponed. Mind you, I think it would very much depend on the small print, because if it is just an acceptance of the principle in a very general way, but with so many qualifications that it can be changed from year to year, then it would not be much different from the situation we are in now.

The Vice-Chairman: Mrs. Finestone, your three minutes are over. I am really being generous this evening. I am sure there will be ample time to come back for all of us. Mr. Desrosiers.

M. Desrosiers: Merci monsieur le président. Bonsoir monsieur Juneau. Vous connaissez mon esprit critique pour la Société, je ne recommencerais donc pas; mais je voudrais simplement attirer votre attention sur un fait, pendant que vous êtes là, et vous dire qu'il y a beaucoup de gens qui croient que Radio-Canada fait de la discrimination vis-à-vis de nos

[Traduction]

projet de loi, dans la loi, et que vous ne voyez pas la nécessité de l'élargir en ajoutant le canal communautaire.

M. Juneau: Il me semble que l'accès et le canal communautaire . . . c'est des stations communautaires qu'il s'agit, je pense, plutôt que du canal communautaire des services de télédistribution. Il s'agit des stations radiophoniques, qui existent dans beaucoup de régions du pays, qui n'appartiennent pas à la Société Radio-Canada, qui ne sont pas appuyées par la province et qui ne sont pas privées; il s'agit de groupes coopératifs. C'est ce que . . .

Mme Finestone: Il ne s'agit pas de la télévision?

M. Juneau: Il s'agit plutôt de stations radiophoniques. Je pense que c'est ce dont il est question plutôt que du canal communautaire de la télédistribution.

Mme Finestone: Je vous remercie de cette précision. Ce n'était pas ce que je pensais.

M. Juneau: Peut-être n'avons-nous pas bien lu le rapport, mais nous maintenons qu'il existe des stations comme celles-là depuis longtemps. Je me souviens que nous avons attribué la licence à la première station du genre, à Vancouver, lorsque j'étais au CRTC, vers 1969 ou 1970. Il y en a maintenant des douzaines partout au pays. Elles ont pu exister sans qu'il soit nécessaire d'apporter des précisions à la loi. Nous n'en voyons pas la nécessité.

Mme Finestone: Lors de son récent renouvellement de votre licence, le CRTC a recommandé un financement pluriannuel pour la Société Radio-Canada, à l'instar du Groupe Caplan-Sauvageau. Avez-vous eu l'occasion d'en discuter avec le ministre, et est-il possible que cela se réalise ou faut-il adopter des mesures législatives pour permettre un financement quinquennal?

M. Juneau: À brûle-pourpoint, je pense qu'il serait préférable d'adopter des mesures législatives. Je pense qu'on en a discuté avec les hauts fonctionnaires du ministère des Communications, qu'il y a eu de très brèves discussions avec le ministre antérieur, et qu'il y en a eu beaucoup avec le Conseil du Trésor. À un moment donné, il y a eu entente de principe à ce sujet, mais je pense que cela a été reporté. Mais je pense que cela dépendrait dans une large mesure des diverses conditions qui s'appliqueraient, parce que s'il s'agit seulement d'accepter le principe général, mais avec une foule de réserves au point où cela peut être changé d'une année à l'autre, cela ne serait pas tellement différent de la situation qui existe actuellement.

Le vice-président: Madame Finestone, vos trois minutes sont terminées. Je suis vraiment très généreux ce soir. Je suis sûr que nous pourrions tous faire un deuxième tour. Monsieur Desrosiers.

Mr. Desrosier: Thank you, Mr. Chairman. Good evening, Mr. Juneau. You know how critical I can be of the CBC, so I will not start on that again; I would simply like to draw your attention to a fact, since you are here, to say that many people think that the CBC is guilty of discrimination towards our ethnic artists, namely Blacks. We have never seen a Black at